

Comité exécutif du
Programme du Haut-Commissaire

Distr. : restreinte

6 mars 2024

Français

Comité permanent
Quatre-vingt-neuvième réunion

Original : anglais et français

Actualisation des opérations du HCR dans la région Afrique de l’Est, Corne de l’Afrique et Grands Lacs

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

Fin 2023, la région de l’Afrique de l’Est, Corne de l’Afrique et Grands Lacs abritait quelque 5,1 millions de réfugiés et demandeurs d’asile et 19,4 millions de déplacés internes, soit un total de 24,5 millions de personnes. La majorité des réfugiés et des demandeurs d’asile vivaient en Ouganda (1,6 million), au Soudan (968 000), en Éthiopie (957 000) et au Kenya (692 000). Les déplacés internes se trouvaient principalement au Soudan (9,1 millions), en Éthiopie (4,4 millions), en Somalie (3,9 millions), au Soudan du Sud (2 millions) et au Burundi (74 000).

Le conflit au **Soudan**, qui s’est intensifié depuis que les combats ont éclaté entre les Forces armées soudanaises et les groupes rebelles à Khartoum en avril 2023, provoquant des déplacements à l’intérieur du pays et au-delà des frontières, constitue la plus grande crise humanitaire de la région. En janvier 2024, 6,1 millions de Soudanais étaient nouvellement déplacés à l’intérieur de leur pays et plus d’1,5 million de personnes avaient fui en Égypte, en Érythrée, en Éthiopie, en Libye, en République centrafricaine, au Rwanda, au Soudan du Sud, au Tchad et en Ouganda. Ces chiffres comprennent les personnes qui étaient déjà déplacées à l’intérieur de leur pays et les réfugiés qui avaient cherché refuge au Soudan avant le conflit. Il a été constaté une augmentation du nombre d’Érythréens, d’Éthiopiens et de Soudanais qui entraient en Libye depuis le Soudan, pays de départ et de transit historique pour les mouvements mixtes.

En 2024, le HCR poursuivra son action face à la situation d’urgence dans tous les pays touchés, sous la direction du Coordonnateur régional pour les réfugiés. Avec des partenaires, l’Organisation répondra aux besoins des personnes déplacées dans la région dans le cadre du Plan de réponse régional 2024 interorganisations pour les réfugiés, qui couvre la situation d’urgence ainsi que les activités de résilience et les interventions visant à renforcer l’inclusion et les systèmes nationaux. Le HCR fera aussi une priorité de la protection des personnes déplacées victimes de la violence liée au genre qui a dominé la crise soudanaise.

Le **Soudan du Sud** reste la plus grande situation de déplacement d’Afrique, avec plus de 2,2 millions de réfugiés dans les pays voisins et 2 millions de déplacés internes. Depuis le déclenchement de la guerre au Soudan, le Soudan du Sud a reçu plus de 425 000 réfugiés de retour, ainsi que 103 000 réfugiés soudanais. Dans sa réponse d’urgence à cet afflux le HCR privilégiera les approches d’installation intégrée lorsque cela sera possible. L’Organisation recherchera des solutions pour les Sud-Soudanais de retour, les réfugiés soudanais et les déplacés internes. Dans ce contexte, le HCR travaillera étroitement avec le comité directeur national afin d’activer pleinement le groupe de travail national sur le plan d’action chiffré associé à la stratégie nationale de solutions durables adoptée fin 2023.

En décembre 2023, plus de 811 000 réfugiés originaires de la **République démocratique du Congo** étaient accueillis dans les pays d’Afrique de l’Est voisins, dont 52 130 étaient hébergés et assistés au Burundi, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda en 2023. Les pays d’accueil ont du mal à fournir des services vitaux aux nouveaux arrivants dans un contexte de baisse des financements. En mai 2023, des discussions tripartites ont été entamées entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et le HCR pour étudier la faisabilité des retours de réfugiés depuis le Rwanda, et des réunions de suivi technique ont eu lieu en juin et en novembre 2023. Les discussions se poursuivront en 2024, avec pour but de démarrer les retours lorsque cela sera possible. En 2024, le soutien de la communauté internationale sera

nécessaire pour lutter contre l’insécurité qui règne dans les provinces de l’Est, afin d’empêcher de nouveaux déplacements et d’atténuer les risques en matière de protection.

La **Somalie** continue de pâtir du conflit, des catastrophes liées au climat, comme la sécheresse et les inondations, des épidémies de maladies contagieuses et de l’insuffisance des mécanismes de protection sociale. Près de 3,9 millions de personnes sont déplacées à l’intérieur du pays et 787 000 réfugiés somaliens se trouvent à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et au Yémen. Les conditions de sécurité générales restent instables, avec la présence de groupes armés non étatiques dans le nord du Somaliland, autour de Las Anod. L’insécurité et les opérations antiterroristes menées par l’Armée nationale somalienne contre les groupes armés non étatiques, y compris al-Shabaab dans le Sud, ont créé un environnement dans lequel il est difficile de fournir une protection, une assistance et des services essentiels, et ont aussi nui aux perspectives de retour massif des populations déplacées.

La situation politique et les conditions de sécurité au **Burundi** ont été relativement stables, ce qui a encouragé les réfugiés à rentrer malgré les problèmes économiques, la diminution de l’assistance de la communauté internationale et les services limités dans les régions de retour. En 2023, 26 000 réfugiés burundais ont bénéficié d’une aide au retour, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2022. La 28^e réunion de la Commission tripartite composée du HCR et des Gouvernements burundais et tanzanien, qui s’est tenue en décembre 2023, a décidé de passer de la facilitation des retours au Burundi à leur promotion en 2024. Le Gouvernement du Burundi et le HCR continueront à mobiliser les acteurs du développement afin qu’ils soutiennent la réintégration durable des Burundais de retour.

Après une sécheresse dévastatrice de plusieurs années, la **Corne de l’Afrique** doit à présent faire face aux effets du phénomène El Niño. Les personnes déplacées continuent d’être en première ligne face à l’urgence climatique. Depuis septembre 2023, 5,2 millions de personnes au Burundi, en Éthiopie, au Kenya, en Somalie, au Soudan du Sud et au Soudan ont subi des pluies diluviennes, qui ont provoqué des inondations et des glissements de terrain, et détruit les infrastructures. Plus de 4,5 millions de personnes de la région ont été déplacées par des catastrophes liées au climat et 68 000 cas de choléra ont été signalés. Les prévisions de conditions climatiques inhabituellement humides en 2024 contribueront probablement à provoquer de nouveaux déplacements, l’apparition de maladies et l’insécurité alimentaire.

Le HCR continuera à mettre en œuvre des réponses multisectorielles dans ses opérations en faveur des réfugiés, notamment dans les domaines de la protection, des abris, de la santé et nutrition, et de l’eau et assainissement, tout en conservant ses responsabilités de coordination de groupes sectoriels pour la protection, les abris d’urgence et les articles non alimentaires, et la coordination et la gestion des camps pour les déplacés internes. Cette approche sera aussi suivie pour les déplacés victimes des inondations. Au cours du premier trimestre 2024, le HCR lancera une opération interorganisations d’évaluation des besoins pour les communautés touchées, qui servira de base à l’élaboration de stratégies de relèvement.

Les conflits prolongés et les nouveaux conflits ont abouti à des **mouvements** secondaires et **mixtes** dans la région et au-delà. Le HCR renforcera ses réponses de protection pour les personnes qui se déplacent, y compris par un suivi plus étroit et l’apport de services le long des routes migratoires, en accordant une attention particulière aux enfants, aux femmes et aux jeunes. L’Organisation s’attachera en priorité à aider les États à identifier les facteurs qui contribuent aux mouvements mixtes et à y remédier. En janvier 2024, toutes les nouvelles stratégies de pays pluriannuelles intégreront les activités menées dans les pays le long de deux routes principales, de l’Afrique de l’Est et la Corne de l’Afrique en Afrique du Nord, et vers l’Europe via la Méditerranée centrale.

B. Progrès et défis en 2023 et plans actualisés pour 2024

Promouvoir un environnement de protection favorable

Des incohérences ont été observées dans l’accès aux procédures d’asile nationales dans certaines situations, laissant de nombreux demandeurs d’asile non enregistrés et dépourvus de documents, et qui étaient donc incapables de satisfaire leurs besoins élémentaires et restaient vulnérables au refoulement. Une volonté moins grande d’accorder le statut de réfugié de prime

abord à certaines populations, alliée à une réticence à mettre en œuvre des procédures d’asile individuelles justes et efficaces, ont abouti à plus de 315 000 dossiers de demandeurs d’asile enregistrés en attente, avec des conséquences sur l’inclusion dans les systèmes nationaux, l’accès aux droits et les solutions durables. Les réponses de plus en plus restrictives des États aux mouvements mixtes ont également soulevé des inquiétudes en matière de protection. Le HCR continuera à aider les États et les entités régionales à adopter et à mettre en œuvre des politiques favorables aux réfugiés et aux demandeurs d’asile dans la région, dont la plupart sont des ressortissants de pays de la région. La validation du Cadre politique sur la protection des réfugiés de l’Autorité intergouvernementale pour le développement¹ facilitera une approche harmonisée de la gestion des réfugiés et de l’asile dans la région de l’IGAD. Des efforts similaires sont en cours avec la Communauté de l’Afrique de l’Est.

Renforcer la protection de l’enfant, et prévenir et combattre la violence liée au genre, ainsi que l’exploitation et les abus sexuels

En 2023, 2,7 millions d’enfants réfugiés étaient exposés à des risques en matière de protection dans la région, notamment à la séparation familiale ; à l’exploitation et aux abus sexuels ; au trafic illicite et à la traite des enfants ; et à l’absence d’accès à l’asile et à des documents. En 2024, le HCR se concentrera sur le renforcement des systèmes nationaux de protection de l’enfant, ainsi que sur la prise en charge alternative et les recherches familiales, établissant des mécanismes de soutien communautaire et renforçant les capacités des partenaires qui œuvrent à la protection de l’enfant dans les opérations de pays. La priorité sera aussi accordée à la collaboration avec les parties prenantes concernant les mécanismes de coordinations de la protection de l’enfant.

Compte tenu des rapports alarmants faisant état de violences sexuelles liées aux conflits, notamment de viols, de viols collectifs et d’attaques ciblant des groupes ethniques, le HCR continuera à accorder la priorité aux programmes de prévention de la violence liée au genre, ainsi que d’atténuation des risques et de réponse, en mettant l’accent sur l’inclusion des femmes et des filles réfugiées dans les cadres de protection sociaux et juridiques nationaux. L’apport de services à distance et la gestion des cas seront renforcés par une mobilisation des organisations communautaires, y compris celles dirigées par des femmes.

Éducation

En 2023, environ 51 % des enfants déplacés n’étaient pas scolarisés. Seuls 20 % des enfants réfugiés étaient scolarisés dans le secondaire et 2 % dans le tertiaire. Les faibles niveaux d’éducation post-primaire s’accompagnent de risques en matière de protection, notamment l’exposition à la violence liée au genre, le travail des enfants et le recrutement dans des groupes armés, et par ailleurs limitent l’accès à des activités permettant de subsister et augmentent la dépendance. Le HCR continuera à renforcer et à étendre les possibilités d’inclusion dans les systèmes nationaux pour les réfugiés, les demandeurs d’asile et les personnes de retour. Un soutien aux programmes d’éducation d’urgence sera fourni dans les contextes d’urgence.

Protection et solutions pour les déplacés internes

Le HCR continuera de concentrer la protection sur les activités vitales, sur la base d’un suivi de la protection, pour 19,4 millions de personnes déplacées à l’intérieur de leur pays dans la région en raison des conflits et les catastrophes naturelles. En même temps, l’Organisation s’emploiera à mettre en œuvre des solutions durables, lorsqu’elles seront viables, conformément au Programme d’action du Secrétaire général sur les déplacements internes.

Assistance en espèces et multisectorielle

En 2023, environ 900 000 personnes ont reçu une assistance en espèces, contre 1,2 million en 2022, en raison d’une réduction de fonds disponibles. Au moins 85 % des bénéficiaires étaient des réfugiés, 11 % des déplacés internes, 3,5 % des personnes de retour et moins d’1 % des membres des communautés d’accueil. Environ 49 % des transferts en espèces ont été effectués par des banques et des transactions mobiles. Les rapports de suivi après la distribution des

¹ Disponible à l’adresse <https://igad.int/regional-review-and-validation-workshop-on-the-draft-igad-policy-framework-on-refugee-protection/>

fonds indiquent que 83 % des bénéficiaires ont préféré une assistance en espèces, tandis que 35 % ont préféré une combinaison d’assistance en nature et en espèces. Les conclusions indiquent aussi que 84 % des bénéficiaires ont pu acheter les articles souhaités sur le marché local. Les achats de nourriture sont arrivés en tête, suivis par les articles d’hygiène et le bois de chauffage ou le combustible. Le HCR continuera si possible de privilégier les interventions en espèces, y compris dans ses réponses d’urgence, et intensifiera la numérisation des transactions afin d’assurer l’inclusion financière.

Santé

En 2023, les systèmes de santé fragiles de la région ont continué à avoir du mal à fournir les services nécessaires. Les insuffisances de financement ont limité les activités de santé, touchant les partenaires et les ministères de la santé. Les réfugiés, en particulier dans les zones urbaines, ont continué à se heurter à la barrière du coût pour avoir accès à des soins de santé primaire dans certains pays. Le conflit au Soudan a considérablement endommagé l’infrastructure sanitaire, empêchant l’accès à des services vitaux. Les épidémies de maladies contagieuses, comme le choléra, la rougeole et la dengue, ont fortement touché les personnes déplacées au Soudan.

En 2024, les opérations dans la région s’attacheront en priorité à renforcer l’accès aux soins de santé primaire, à faire face aux épidémies et à soutenir les systèmes de santé nationaux. La priorité sera aussi accordée aux stratégies visant à promouvoir l’inclusion dans les systèmes nationaux d’assurance santé et de protection sociale, en s’inspirant des bonnes pratiques existant dans des pays tels que Djibouti.

Sécurité alimentaire

Les réfugiés et les déplacés internes comptent parmi les personnes les plus exposées à l’insécurité alimentaire aiguë, car ils ont perdu leurs biens, ont vu leur système de protection sociale communautaire perturbé, et n’ont pas accès aux systèmes nationaux de protection sociale. Les 4,4 millions de réfugiés qui dépendent de l’aide alimentaire humanitaire n’ont reçu que de 30 à 60 % de la ration alimentaire complète en 2023. Les études le HCR ont révélé que 1 réfugié de moins de cinq ans sur 10 souffrait de malnutrition aiguë, et que près de la moitié des enfants de moins de cinq ans avaient des retards de croissance et des carences de micronutriments qui, en l’absence de traitement, pourraient avoir des conséquences à long terme. En 2024, le HCR travaillera avec le Programme alimentaire mondial, l’Organisation pour l’alimentation et l’agriculture et d’autres partenaires, afin d’augmenter la sécurité alimentaire par des interventions agricoles et autres actions portant sur les moyens d’existence.

Moyens d’existence

L’IGAD et la Communauté de l’Afrique de l’Est sont très engagées à soutenir et à plaider pour la liberté de mouvement et des politiques favorables à l’inclusion économique des réfugiés dans la région, conformément à la « Déclaration ministérielle de Munyonyo sur les solutions durables ». Toutefois, dans certains pays, les cadres juridiques ne favorisent pas l’accès officiel des réfugiés à l’emploi. D’après une étude régionale sur les moyens d’existence menée par le HCR en 2023, 66 % des réfugiés vivaient dans un pays où ils n’avaient qu’un accès limité, voire aucun accès à l’emploi formel, les principaux obstacles étant les permis de travail obligatoires, les restrictions administratives et le taux de chômage élevé dans les économies d’accueil. Il est essentiel de continuer à travailler avec les partenaires du développement et les institutions financières internationales en 2024 afin de promouvoir la croissance économique et de faciliter l’emploi.

Pacte mondial sur les réfugiés et deuxième Forum mondial sur les réfugiés

La région était bien représentée au deuxième Forum mondial sur les réfugiés de décembre 2023 - dont l’Ouganda faisait partie des coparrains - avec la participation d’autorités publiques, de personnes déplacées, du secteur privé, de la société civile et d’autres parties prenantes. Elle était représentée par 67 réfugiés ayant joué des rôles d’orateurs et participé à 27 événements parallèles. Les gouvernements des pays d’accueil et d’autres entités de la région ont présenté 100 nouveaux engagements fixant la vision et les ambitions en matière de protection, d’inclusion et de solutions pour les quatre prochaines années. Ces engagements visent notamment à transformer les camps en zones d’installation et municipalités (comme en

Éthiopie et au moyen du Plan Shirika au Kenya), et à améliorer l’accès à l’éducation et à l’agriculture dans les communautés accueillant des personnes déplacées de force dans la région. Le HCR et ses partenaires se sont engagés dans la coordination et la gestion des engagements multipartites afin de soutenir les plans d’action de mise en œuvre.

Solutions durables

En 2023, quelque 578 000 personnes ont regagné leur pays d’origine, le Burundi et le Soudan du Sud pour la plupart, tandis que des nombres plus petits sont rentrés en Éthiopie, au Rwanda, en Somalie et au Soudan. Le Soudan du Sud a eu du mal à trouver des solutions immédiates pour les personnes de retour du Soudan, dont certaines continuent d’être hébergées dans des centres de transit temporaires. Au Burundi, la réintégration des personnes de retour demande un appui supplémentaire, y compris de la part des acteurs de développement.

En 2023, le HCR a soumis un nombre record de 35 750 dossiers de réinstallation depuis la région. Près de 28 000 réfugiés sont partis pour un pays tiers, soit plus du double des départs de 2022. Les réfugiés ont bénéficié de parrainages privés, de regroupement familial, de possibilités éducatives et d’emploi, ainsi que d’autres voies d’admission dans un pays tiers. En 2024, le HCR continuera à appliquer des approches reposant sur les routes migratoires, notamment en soutenant le Mécanisme de transit d’urgence au Rwanda ; à mettre l’accent sur l’orientation vers les services de protection fondée sur la vulnérabilité élevée des personnes concernées ; à fournir une protection par l’identification stratégique des réfugiés dans les situations de déplacement prolongé ; et à travailler avec les partenaires afin d’assurer un accès équitable aux solutions dans un pays tiers.

Éradication de l’apatridie

Le projet de Protocole à la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples sur les aspects spécifiques du droit à la nationalité et l’éradication de l’apatridie en Afrique a été adopté au sommet de l’Union africaine en février 2024. Dorénavant, le HCR continuera à jouer un rôle de catalyseur pour faciliter la ratification du Protocole en plaidant auprès des États membres de l’Union africaine.

En juillet 2023, le HCR et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont organisé une conférence d’experts qui a galvanisé l’appui des partenaires du développement en faveur de la lutte contre l’apatridie. Une nouvelle étude sur la prévention de l’apatridie par la promotion de solutions durables dans la région des Grands Lacs a mis en évidence le risque d’apatridie des réfugiés se trouvant dans une situation prolongée en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Rwanda, à cause de l’absence de documents pouvant permettre de demander la nationalité.

En 2024, le HCR œuvrera à intégrer la prévention de l’apatridie dans les stratégies globales de solutions durables dans la région, et à aider les États à mettre en œuvre les engagements pris dans ce domaine lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2023. Le HCR accordera la priorité à l’accès des personnes déplacées dans la région des Grands Lacs à des documents civils. À cette fin, l’Organisation collaborera de manière suivie avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs concernant l’engagement de cette dernière à élaborer et à adopter une politique régionale d’enregistrement des faits d’état civil, qui renforcera l’accès à des documents d’état civil, en particulier à des certificats de naissance.

Gestion des risques

Les risques élevés identifiés par les opérations du HCR dans la région portent notamment sur les situations d’urgence (préparation aux afflux et au changement climatique) ; l’environnement de protection (aide aux déplacés internes, accès au territoire, externalisation, détournement de l’aide) ; les services essentiels (manque d’accès, financement insuffisant, insécurité alimentaire) ; et le changement climatique. Des mesures d’atténuation des risques ont été définies dans les registres des risques opérationnels. Elles comprennent notamment les engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés en 2023, les progrès en matière d’inclusion et l’extension des partenariats. Le travail se poursuivra sur la définition des risques et la mise en place de mesures d’atténuation dans certaines opérations (Éthiopie, Kenya et Soudan) ; le lancement d’un outil de surveillance basée sur les risques pour la région ;

l’organisation d’une formation en matière de gestion des risques pour les partenaires ; et la conduite d’évaluations du risque de fraude pour les opérations de pays.

C. Information financière

Le Comité exécutif a approuvé le budget 2024 de 2 149 millions de dollars E.-U. pour la région de l’Afrique de l’Est, la Corne de l’Afrique et la région des Grands Lacs.

Ce budget global pour les besoins de la région vise à répondre aux situations d’urgence en cours, notamment le déplacement dû au conflit dévastateur au Soudan ; les conflits dans la région de Las Anod en Somalie et dans la région d’Amhara en Éthiopie ; les actions de relèvement pour les populations déplacées et celles de retour dans le nord de l’Éthiopie ; les afflux de réfugiés depuis la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud en Ouganda ; le retour des réfugiés burundais ; et les inondations en Somalie et au Soudan du Sud. Dans le contexte actuel de diminution des ressources, la priorité sera accordée aux réponses d’urgence, ainsi qu’aux programmes d’inclusion afin de permettre aux réfugiés de bénéficier des programmes nationaux. Au 31 janvier 2024, les besoins opérationnels pour l’Afrique de l’Est, la Corne de l’Afrique et la région des Grands Lacs étaient financés à 12 %, avec 254,7 millions de dollars E.-U. de contributions volontaires enregistrées, y compris l’allocation indicative du financement flexible.

Conformément à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR recense les ressources allouées à des situations de réfugiés par les partenaires du développement et d’autres acteurs qui pourraient venir compléter les ressources du HCR. Cette démarche permettrait d’établir des priorités et d’augmenter l’efficacité, tout en étudiant des possibilités de financement direct par certains partenaires du développement.
